

Ajournement

LA MAIN-D'ŒUVRE—LES LICENCIEMENTS À LA CARTONNERIE
LABRADOR—LES PALLIATIFS ENVISAGÉS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, nombreux sont les députés qui savent à combien de reprises j'ai soulevé le problème très grave qu'a engendré, dans ma circonscription, la fermeture de la fabrique de carton doublure du Labrador. Je désire en reparler ce soir parce que la situation va de mal en pis. C'est qu'il semble impossible de faire comprendre au gouvernement que d'autres industries dépendent dans une grande mesure de cette fabrique et qu'il y aurait lieu de les protéger. Quelqu'un devrait s'occuper de cette affaire avant que ces industries ne fassent faillite.

Le secteur tertiaire n'est pas seul à souffrir des effets de cette fermeture; les commerces de détail et d'autres petites entreprises de cette florissante collectivité sont également dans une position précaire. Il est vital qu'au lieu d'accuser sans riposter le choc causé par la fermeture de cette fabrique, on redouble d'efforts pour aider ces petites entreprises qui ressentent tous les déplorables effets d'une économie déprimée. Mais le gouvernement reste là à ne rien faire et attend que le problème disparaisse de lui-même.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) a fait état du genre d'aide qu'on a accordée sous forme de subventions à la mobilité et de programmes de recyclage. Même si ces efforts sont appréciés, ils n'apportent pas de solution aux problèmes auxquels nous devons faire face. D'une certaine façon, ces mesures vont même à l'encontre des objectifs que nous devrions chercher à atteindre.

Je n'ai rien contre les subventions à la mobilité, mais les travailleurs de Stephenville et les environs ne sont pas intéressés à quitter cette région. Beaucoup d'entre eux s'y sont fait construire des maisons qui valent très cher et sont maintenant profondément attachés à leur milieu. On leur demande maintenant de tout abandonner. Dans bien des cas, des familles seront brisées. Des maisons construites à des coûts très élevés en raison de l'inflation devront maintenant être vendues à perte. Beaucoup de ces propriétaires ont contracté un emprunt hypothécaire et doivent effectuer des versements mensuels au-dessus de leurs moyens.

Les programmes de recyclage sont également appréciés, mais à quelles fins entend-on recycler ces gens? On les forme en vue d'emplois qui n'existent pas. La région que je représente détient le plus haut taux de chômage au Canada.

D'après ce qu'a dit le ministre, l'aide financière offerte en vertu des dispositions relatives aux mesures d'urgence dans le cadre du programme Canada au travail constitue un autre aspect des efforts déployés par le ministère dans le domaine de la main-d'œuvre. Il a toutefois signalé que, du fait que ces travailleurs touchent une allocation de fin de service, il était prématuré pour eux de demander une aide de cette nature. Le ministre commet ainsi une double erreur.

D'abord, la plupart de ces travailleurs n'ont pas touché d'allocation de fin de service ou n'en ont reçu qu'une petite partie. Deuxièmement, le ministre a tort de préférer attendre qu'il y ait urgence plutôt que d'instaurer dès maintenant un programme préventif. Les mesures qu'il faudrait prendre, ce sont celles que j'ai suggérées il y a presque un an, oui, un an avant la fermeture de l'usine. Les occasions ne manquaient pas de préparer des projets, mais mes avertissements n'ont pas été suivis. Depuis deux ans, il était devenu évident que l'usine allait fermer et qu'elle n'était maintenue en activité que par les

efforts incessants du gouvernement provincial pour sauver à grand frais, les emplois des travailleurs.

● (2222)

Le gouvernement disposait de tous les moyens voulus pour sauver la situation. La région où se trouve l'usine, laquelle est située dans le complexe Harmon, avait abrité une vaste base aérienne stratégique que les États-Unis avaient léguée à la province, comportant de nombreuses installations, valant des millions de dollars, qui convenaient à l'implantation d'organismes gouvernementaux. Comme je l'ai dit l'an dernier, c'était l'occasion rêvée de décentraliser ces organismes.

Permettez que j'en mentionne quelques-uns que j'ai à l'esprit. On aurait pu y implanter un centre de formation de la marine, une section des services de recherches et de sauvetages aériens, une section du collège de la garde côtière et une section du collège des pêches. A la grande stupeur de tous, après une réunion sur place où les représentants du gouvernement avaient exprimé leur inquiétude devant cette situation, le gouvernement n'a pas daigné implanter le moindre service dans cette région. J'aimerais signaler, monsieur l'Orateur, que la réunion à laquelle j'ai fait allusion a eu lieu une semaine seulement avant que le gouvernement annonce son grand programme de décentralisation.

Le temps me manque pour décrire les avantages des déménagements que j'ai suggérés, déménagements qui auraient pu se faire à très peu de frais pour le Trésor. Je peux uniquement prier le ministre, par l'intermédiaire de son secrétaire parlementaire et de ses collaborateurs, de se pencher encore une fois sur toute cette question et de considérer d'un œil sympathique les besoins des petites industries qui existent encore dans la région et qui font de leur mieux dans des circonstances très défavorables. On devrait avoir une pensée toute spéciale pour de telles entreprises en déterminant quel genre d'aide peut être fournie par l'intermédiaire des divers programmes dont le gouvernement parle relativement à la petite entreprise.

Je prie le secrétaire parlementaire de tenter de comprendre les conséquences de la fermeture d'une industrie dans des conditions que j'ai tenté de lui expliquer de façon raisonnable, différant en cela de certains qui l'ont apostrophé à la suite de la fermeture de certaines autres industries. Je suis convaincu que le gouvernement fera tout en son pouvoir pour aider une collectivité où le taux de chômage est aussi élevé et l'économie si mal en point.

[Français]

M. Raymond Dupont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, comme tous les députés le savent, les fonctionnaires du ministère se sont mis à l'œuvre dès que l'annonce de ce licenciement leur est parvenue en avril 1977. De fait, à la fin d'avril et au début de mai, les agents de notre Service consultatif de la main-d'œuvre ont rencontré à diverses reprises les délégués patronaux et syndicaux ainsi que les représentants du ministère provincial de la main-d'œuvre et des relations industrielles. Ces rencontres ont permis aux partenaires en cause de conclure, au nom des travailleurs touchés, un premier accord d'encouragement aux études de main-d'œuvre, le 9 mai 1977, auquel un accord définitif se greffait en septembre 1977. Selon les principes du Service consultatif de la main-d'œuvre, le patronat et le syndicat poursuivent leur œuvre comme par le biais d'un comité d'adaptation de la main-d'œuvre que la